



# Santé, sécurité et conditions de travail : Assurer son premier mandat d'élu(e)s au CSE et au sein de la CSSCT

5 jours  
(35 h)

## Finalité

Acquérir des connaissances initiales et des pratiques nécessaires afin de contribuer à la prévention des risques professionnels ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans son entreprise.

## Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre législatif de la santé au travail et les attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)
- Développer son aptitude à identifier et analyser les risques professionnels pour participer à leur prévention
- Savoir coopérer et agir pour le maintien en emploi des salariés
- Appréhender les situations des risques psychosociaux
- Connaître le fonctionnement et les moyens du CSE pour agir en matière de SSCT

## Public et prérequis

Tout membre élu(e) suppléant ou titulaire au CSE souhaitant effectuer leur formation initiale durant leur 1<sup>er</sup> mandat.

Tout membre de la commission SSCT dans les entreprises d'au moins trois cents salariés, en cas de renouvellement de mandat. Il est préférable d'avoir suivi la formation de 3 jours sur le rôle et le fonctionnement du CSE ou d'avoir une connaissance préalable des missions du CSE.

## Moyens et méthodes pédagogiques

- Alternance apports de connaissances/partage d'expériences/mises en situation
- Méthodes actives, ludiques, participatives et inductives
- Valorisation de l'expérience des participants
- Supports digitaux et papier

## Évaluation et suivi

- Évaluation des acquis au fur et à mesure de la formation
- Validation par cas pratique et mise en situation
- Évaluation de fin de formation (QCM)
- Questionnaire de satisfaction
- Suivi post formation pendant 3 mois (mail/tél)



## LE + de notre formation :

- Une clé USB contenant des ressources et des outils est remise à chaque stagiaire.
- Approfondissement de la méthode de l'arbre des causes.
- A jour de la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.
- La construction d'un plan d'action adapté à son CSE ou à sa commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).

## Programme

### Connaître le cadre législatif de la santé au travail et les attributions du CSE en matière de santé sécurité et conditions de travail (SSCT)

- Un peu d'histoire
- Les obligations de l'employeur
- Les attributions du CSE

### Développer son aptitude à identifier et analyser les risques professionnels pour participer à leur prévention

- Définition du risque professionnel
- L'identification et l'analyse des risques professionnels
- La contribution du CSE à la démarche de prévention
- Les documents incontournables (DUER, PAPRI Pact...)
- Les accidents de travail et les maladies professionnelles
- Les enquêtes du CSE
- Les inspections du CSE

### Savoir coopérer et agir pour le maintien en emploi des salariés

- Définition de la désinsertion professionnelle
- Focus sur l'inaptitude et le handicap au travail
- Le maintien en emploi des salariés

### Appréhender les situations des risques psychosociaux

- Comprendre les RPS
- Identifier les causes et les conséquences des RPS
- Focus sur les notions de harcèlement moral, sexuel et d'agissements sexistes

### Connaître le fonctionnement et les moyens du CSE pour agir en matière de SSCT

- Les réunions
- La commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)
- Les heures de délégation
- Le droit à la formation SSCT
- L'information et la consultation
- Les moyens juridiques
- Le recours à l'expertise



## LIEUX ET DATES 2025

NIORT 1<sup>ère</sup> session > 19 - 20 - 21 février // 2<sup>ème</sup> session > 20 - 21 mars

MONTAUBAN 1<sup>ère</sup> session > 10 - 11 - 12 mars // 2<sup>ème</sup> session > 03 - 04 avril

MONTAUBAN 1<sup>ère</sup> session > 19 - 20 - 21 novembre // 2<sup>ème</sup> session > 15 - 16 décembre

POITIERS 1<sup>ère</sup> session > 06 - 07 - 08 octobre // 2<sup>ème</sup> session > 06 - 07 novembre



> Sur demande

## COÛT DE LA FORMATION

INTER

Adhérent : 350 € net/jour/stagiaire  
Non adhérent : nous consulter

INTRA

Adhérent : 1 600 € net/jour\*  
Non adhérent : nous consulter  
\*frais de déplacement et séjour du formateur inclus